



# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : FIXATION DES PARTICIPATIONS  
FAMILIALES AUX FRAIS DES SEJOURS  
PRESTATAIRES D'ETE 2025**

**DÉCISION N° DM-25-062  
EN DATE DU 11 MARS 2025**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE, 9ème maire-adjoint ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de fixer la participation des familles pour les séjours d'été 2025 organisés par des prestataires choisis par la ville de Vincennes ;

## D É C I D E

**DE FIXER** la participation des familles pour le séjour bord de mer de juillet 2025 à Saint Georges de Didonne (pour les 6-14 ans) ainsi :

TRANCHE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	NV
Montant total pour le séjour	450 €	500 €	550 €	620 €	670 €	735 €	790 €	840 €	900 €	960 €	1180 €

**DE FIXER** la participation des familles pour le séjour équitation de juillet 2025 à Chamberet (pour les 6-12 ans) ainsi :

TRANCHE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	j	NV
Montant total pour le séjour	465 €	525 €	590 €	645 €	700 €	765 €	820 €	885 €	940 €	995 €	1150 €

**DE FIXER** la participation des familles pour le séjour linguistique de juillet 2025 en Irlande (pour les 13-17 ans) ainsi :

TRANCHE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	j	NV
Montant total pour le séjour	730 €	820 €	935 €	1030 €	1120 €	1200 €	1300 €	1390 €	1460 €	1550 €	1900 €

**DE FIXER** la participation des familles pour le séjour tourisme durable de juillet 2025 « vélo itinérant » (pour les 13-17 ans) ainsi :

TRANCHE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	j	NV
Montant total pour	660 €	750 €	835 €	910 €	995 €	1085 €	1170 €	1245 €	1335 €	1420 €	1620 €

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20250311-lmc1H12952H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 11/03/2025  
Date de Publication : 11/03/2025

le séjour												
-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du sport,

**Signé**

**Régis TOURNE**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20250311-lmc1H12952H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 11/03/2025  
Date de Publication : 11/03/2025